

DOSSIER

D'INSCRIPTION

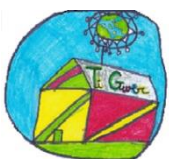
ESPACE JEUNES

2020-2021

Nom

Prénom

Classe



Dossier à retourner complet a TI GWER

PIÈCES A RETOURNER :

p.1 : Page de garde	
p.3 : Fiche enfant	
p.4 : Fiche sanitaire	
p.5 : Fiche autorisation de diffusion	
p.6 : Fiche décharge parentale	
p.7 : Fiche adresses différentes des parents	
p.11 : Signatures	
Attestation d'assurance <u>extra-scolaire</u>	

PIÈCES A CONSERVER PAR LA FAMILLE :

p.8 à 10 : Charte de l'Espace Jeunes

p.12 : Fiche Tarifs et Contacts

Enfant

Nom

Prénom

Date de naissance

Dossier actif

Photos autorisées Sorties autorisées

Rentrer seul Test natation

Domicile

Adresse

Complément

Ville

E-mail

Téléphone

Monsieur

Nom/Prénom

E-Mail

Profession

Téléphone mobile

Téléphone bureau

Autorité parentale

Madame

Nom/Prénom

E-Mail

Profession

Téléphone mobile

Téléphone bureau

Autorité parentale

Medicales

Nom du médecin

Téléphone

Régime alimentaire

Vaccinations à jour jusqu'au

Hospitalisation PAI

Recommandations de la famille

Allocation

Nom de l'allocataire

Régime

Numéro allocataire

Assurance

Nom de la compagnie

Numéro de police

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant

Nom	Lien de parenté	Mobile	Domicile

Signature des parents

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et nous engageons à nous y conformer.

Le :



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant,
 difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
 TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
 TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, **déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si** nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; **Taille :**cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments → leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
 Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Autorisation de diffusion 2020- 2021

Nous soussignés,

Madame (nom, prénom) :.....

Et

Monsieur (nom, prénom) :.....

Représentants légaux,

Autorisons la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies réalisées de notre fille, notre fils (1) dans un but strictement pédagogique ou éducatif.

Nom :

Prénom :

Classe :

Nous autorisons la fixation matérielle de ces photographies par tous les procédés techniques (enregistrement numérique, sur tous supports et en tous formats, tels que cédérom, dévédérom).

Nous autorisons leur transmission ou stockage permanent dans un support de masse, ou via un réseau y compris internet.

Nous attestons avoir pris connaissance du fait que nous disposons d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre fille, notre fils (1) (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée).

Ajouter la mention manuscrite « lu et approuvé-bon pour accord »

Le.....

Le.....

Signature de la mère

Signature du père

(1) *rayer la mention inutile*

Décharge parentale 2020-2021

Nous soussignés,

Madame (nom, prénom) :.....

Et

Monsieur (nom, prénom) :.....

Représentants légaux,

Autorise mon enfant à rentrer seul

N'autorise PAS mon enfant à rentrer seul

Nom :

Prénom :

Classe :

Je reconnais avoir été informé(e) que mon enfant sera sous mon entière responsabilité et que la commune de Plouneour-Ménez décline toute responsabilité dès lors que les parents autorisent leur(s) enfant(s) à rentrer seul.

Le.....

Signature de la mère

Le.....

Signature du père

Si adresses différentes des parents 2020-2021

PERE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

MAIL :

*La facture Espace Jeunes sera adressée au domicile du père
(Veuillez cocher la case)*

MERE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

MAIL :

*La facture Espace Jeunes sera adressée au domicile du père
(Veuillez cocher la case)*

Le.....

Le.....

Signature de la mère

Signature du père

Charte de l'Espace Jeunes

2020-2021

L'espace Jeunes est un service municipal, proposé et géré par la Mairie de Plouneour-Menez. Ouvert depuis Octobre 2011, cet espace situé rue Jules Ferry, accueille de façon libre tout jeune de **12 (dès la 6^{ième}) à 17 ans** s'étant acquitté de sa cotisation.

L'espace Jeunes est avant tout un lieu de vie, de rencontres et d'échanges, propice à l'émergence d'idées et de projets. C'est également un lieu d'expression, d'information et de prévention.

Le projet de vie du local s'attache à favoriser la cohabitation, de par le respect des règles établies mais aussi par l'implication des jeunes dans son fonctionnement.

Le présent règlement a pour objet d'établir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords de l'Espace Jeunes.

Article 1 : De l'engagement de chaque adhérent

Le présent règlement a été établi afin d'assurer un cadre de vie agréable au sein du local. Il contribue à donner une cohésion dans le fonctionnement du local et constitue les fondements d'une vie en collectivité. S'engager à respecter le règlement, c'est aussi s'engager à se respecter soi-même et les autres. Le règlement intérieur devient alors un support à la responsabilisation de chacun.

C'est pourquoi, ***il est important que ce document soit lu et compris par tous, parents et adolescents.***

Article 2 : Objet

L'accueil définit un projet de vie qui facilite l'appropriation du territoire par les jeunes afin de mieux y vivre. L'espace Jeunes a donc pour but :

- D'accompagner les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs
- D'établir des liens entre jeunes et partenaires socioéducatifs locaux
- De valoriser l'image des jeunes
- De faciliter l'accès des jeunes à l'information
- De promouvoir la relation entre les générations
- De permettre aux jeunes d'être des acteurs de la vie locale

Article 3 : Adhésion

L'Espace Jeunes est un lieu d'ouverture qui accueille tout jeune de 12 à 17 ans. En ce sens, nous excluons toute forme de discrimination ou de ségrégation au sein du local.

Une cotisation annuelle de 15€, délibérée en Conseil Municipal, est demandée à chaque participant. Celle-ci permet la participation aux animations proposées, l'accès au local ainsi qu'au matériel mis à disposition.

- L'adhésion n'est prise en compte qu'une fois le présent règlement signé et le dossier d'inscription dûment complété. Le cas échéant, une inscription incomplète ne pourra être retenue
- L'adhésion peut être revue chaque année par la municipalité

Article 4 : Tarification et paiement

Les activités programmées sont soumises au tarif en vigueur établi par le Conseil Municipal, ajusté selon le quotient familial (CAF). Toute inscription faisant l'objet d'une absence injustifiée sera facturée. A l'issue des périodes d'activités (généralement les vacances scolaires), une facture sera adressée aux familles. Le règlement est l'ordre du Trésor Public

Article 5 : Horaires

Les horaires d'ouverture en période scolaire et les vacances sont les suivants :

Jour/Période	Scolaire	Vacances
Lundi		
Mardi	17h00-18h30	Selon activité
Mercredi		Selon activité
Jeudi		Selon activité
Vendredi	17h00-20h30	Selon activité

Dans le cadre des activités, chaque participant est tenu de s'engager au respect des horaires dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Espace Jeunes. Les horaires sont visibles sur le programme d'activités, en Mairie et à l'Espace Jeunes.

Article 6 : Responsabilités

- Les jeunes sont sous la responsabilité de l'organisateur dès lors qu'ils entrent dans le local. A ce titre, chaque jeune signale son arrivée à l'animateur

- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable d'un jeune qui ne s'y présenterait pas
- De la même façon, un jeune autorisé à rentrer seul et quittant le local n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur
- En revanche, un jeune n'étant pas autorisé à sortir seul est tenu de rester au local jusqu'à sa fermeture ou jusqu'à l'arrivée des parents (ou du tiers autorisé)

Article 7 : Activités

Des activités régulières ou ponctuelles sont mises en place par l'animateur ou à la demande des adhérents.

- Le tarif des activités est indiqué dans le programme d'activités disponible en Mairie, à l'Espace Jeunes ou par mail.
- Une autorisation parentale est demandée pour toute activité organisée

Article 8 : Consommation de tabac, alcool et produits stupéfiants

Conformément à la loi Evin n° 91-32 du 10 janvier 1991, la consommation de cigarette est interdite dans les lieux à usage collectif, notamment l'Espace Jeunes.

Conformément à l'arrêté municipal du 19 septembre 2000, toute consommation d'alcool est interdite sur les lieux publics. La consommation d'alcool est, de fait, interdite dans le local et aux abords du local.

L'article L 628 du code pénal interdit toute détention et usage de produits stupéfiants, y compris dans le local et dans ses abords.

Chaque adhérent s'engage à respecter la loi. Dans le cas contraire, consommation ou détention d'alcool et produits stupéfiants entraînera un signalement auprès des familles, une rencontre avec les parents ainsi que des sanctions adaptées selon les cas.

Article 9 : Le matériel

Du matériel est mis à disposition des adhérents (mobilier, babyfoot, jeux divers...) :

- Chacun est responsable du matériel utilisé. En conséquence de quoi, il ne doit pas faire l'objet de dégradations
- Toute dégradation avérée fera l'objet de réparations par son auteur
- L'emploi du matériel suppose son rangement à la fin de son utilisation
- La bonne tenue du local passe aussi par la propreté et l'hygiène (usage des poubelles, nettoyage du local et du matériel utilisé...)

SIGNATURES

Merci de compléter, signer et nous retourner :

Nous soussignons,

(parents).....

avons pris connaissance de la charte de l'Espace Jeunes et nous engageons à le respecter.

Je soussigné, (nom, prénom de l'adhérent)

ai pris connaissance de la charte de l'Espace Jeunes et m'engage à le respecter.

Fait à : Date :

Signature(s) parent(s),

Signature adhérent,

TARIFS 2020-2021

ESPACE JEUNES						
	Enéourien(ne)s			Extérieurs		
Quotient familial CAF	JOURNÉE	½ JOURNÉE AVEC REPAS	½ JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE	½ JOURNÉE AVEC REPAS	½ JOURNÉE SANS REPAS
-350	5 €	3 €	1 €	7 €	4 €	2 €
351 à 650	7 €	4 €	2 €	9 €	5 €	3 €
651 à 850	11,50 €	7 €	3 €	13,50 €	8 €	4 €
851 à 1000	12 €	7,50 €	3,50 €	14 €	8,50 €	4,50 €
1001 à 1200	13,50 €	8 €	5 €	15,50 €	9 €	6 €
+ 1201 QF non calculé MSA	14 €	8,50 €	5,50 €	16 €	9,50 €	6,50 €
DÉPASSEMENT HORAIRE						
10 euros						

Contacts

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Maian PERROS

ti-gwer@plouneour-menez.bzh

02.98.78.94.50 ou 06.77.58.07.07

<https://www.plouneour-menez.bzh/>

<https://www.facebook.com/mairieplouneourmenez/>

M A I R I E

02.98.78.01.17

mairie@plouneour-menez.bzh